



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Pour bénéficier de ce service, merci de remplir ce formulaire et de vous rendre, muni de celui-ci, à la Police municipale au 97 rue de Paris 95350 Saint-Brice-sous-Forêt au plus tard 48 h avant votre départ.

Vous pouvez aussi l'envoyer par courriel à accueilpm@saintbrice95.fr
Pour en savoir plus : 01 34 29 42 17

VOUS

Prénom* : Nom* :

Téléphone fixe* : Téléphone portable* :

Courriel :

VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE

Absent du au inclus

Attention, merci de prévenir les services de police si vous rentrez avant ou après la date de retour prévue.

VOTRE RÉSIDENCE

Votre adresse postale* :

Maison Commerce

Appartement : précisez le code d'entrée : Bâtiment Étage Porte

Votre logement est-il sous alarme ? oui, lequel ? non

Volets ouverts ? oui non Portail ouvert ? oui non Programmation lumière ? oui non

Nombre de véhicules légers : Plaque d'immatriculation :

Le véhicule est stationné : dans un garage fermé à l'extérieur Plaque d'immatriculation :

Le véhicule est stationné : dans un garage fermé à l'extérieur

EN CAS D'ANOMALIE

Quelqu'un est-il autorisé à pénétrer sur votre propriété (arrosage, courrier, etc.) ? oui non

Prénom* : Nom* :

Téléphone fixe* : Téléphone portable* :

Personne à prévenir en cas d'incident

Prénom* : Nom* :

Téléphone fixe* : Téléphone portable* :

J'autorise la Police municipale de Saint-Brice-sous-Forêt à pénétrer sur ma propriété et éventuellement à l'intérieur de mon habitation dès la constatation d'un fait anormal. La présente demande n'engage en aucune manière la responsabilité de la commune de Saint-Brice-sous-Forêt en cas de cambriolage ou d'incidents divers.

Fait à Saint-Brice-sous-Forêt, le Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support informatique par la commune de Saint-Brice-sous-Forêt afin de permettre l'enregistrement des personnes souhaitant bénéficier du dispositif de l'Opération tranquillité vacances et d'organiser la patrouille de surveillance de la Police municipale et Police nationale de Sarcelles. Elles sont collectées par la Police municipale, sont destinées à ce service ainsi qu'à la Police nationale de secteur (Sarcelles) et la Direction départementale de sécurité publique. Elles sont conservées pendant 2 ans. La base juridique du traitement est le consentement.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez retirer votre consentement à tout moment au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, d'effacement ou de portabilité en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

* mention obligatoire
** Pour information, une copie sera également transmise à la Police nationale.